

# POSITIONNEMENT

## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT 2024-2030

*“Pour des améliorations plus ambitieuses  
en Ile-de-France”*

URIOPSS



*Ile-de-France*



En qualité de membre du collège 5 du Comité Régional Habitat et Hébergement (CRHH), l'URIOPSS Ile-de-France a participé aux différents ateliers de co-construction du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024-2030. C'est dans le cadre de ce mandat que notre Union, en lien constant avec nos adhérents du secteur, sera amenée à se positionner sur ce document au printemps 2024.

Le SRHH doit conduire à améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie des personnes vivant ou souhaitant s'installer en Île-de-France, à recréer de la fluidité dans les parcours résidentiels et à réduire les déséquilibres territoriaux. Le schéma n'est, par ailleurs, pas un document de cadrage budgétaire. Il doit donc fixer, pour les 6 prochaines années, les orientations stratégiques des politiques du logement et de l'hébergement en Ile-de-France. Cependant, notre Union estime que l'analyse et le positionnement sur ce document ne peuvent être décorrélés d'une réflexion plus globale sur les orientations des politiques publiques nationales ainsi que sur le contexte de l'hébergement et du logement en Ile-de-France.

C'est pourquoi, le positionnement étayé que nous proposons ci-dessous repose d'une part sur les retours et réflexions de nos adhérents franciliens et, d'autre part, sur une analyse des politiques publiques en cours dans le secteur de l'habitat et de l'hébergement qui auront, selon notre Union, un impact sur certaines orientations prises par le schéma.

# 1. Sur le contexte national

Même si les orientations stratégiques du SRHH 2024-2030 ont été élaborées à partir d'un diagnostic étayé des besoins et des contraintes singulières du territoire francilien, l'analyse de celles-ci ne peut se réaliser indépendamment des feuilles de route des politiques publiques nationales. En effet, le réseau UNIOPSS-URIOPSS estime que l'efficacité de ce document de planification régional dépend également des orientations nationales, pour lesquelles nous exprimons publiquement nos préoccupations depuis plusieurs mois.

- **Contexte inflationniste**

Depuis plusieurs années, un fort contexte inflationniste pèse sur le fonctionnement des associations. En effet, malgré la mise en place d'un bouclier tarifaire en 2022 ou d'autres mesures de soutien annoncées en 2023, les surcoûts pour le secteur demeurent très importants. À titre d'exemple, une association adhérente à notre réseau, suite au renouvellement de leur contrat d'énergie en 2024, a vu ses factures multipliées par trois.

Si les structures du secteur s'engagent d'ores et déjà à réduire leurs consommations, l'intensification de la rénovation thermique du parc d'hébergement et de logement accompagnée prévue par le SRHH ne produira des effets qu'à moyen ou long terme.

Dans cette attente, la hausse des coûts de l'énergie à laquelle s'ajoute l'augmentation des prix sur d'autres charges (alimentation, fournitures, coût des travaux, etc.) pèse très largement sur le secteur et est insuffisamment prise en compte par les services de l'Etat.

Même si ces sujets sont abordés par le schéma, nous estimons que la situation actuelle impactera négativement la capacité des associations à répondre pleinement aux enjeux du document. De plus, nous alertons, une nouvelle fois, sur les conséquences néfastes de ce contexte sur les publics les plus précaires, notamment sur la volonté affichée par le schéma d'agir pour éviter l'éviction des ménages les plus modestes.

- **Mesures d'économies**

Au cours de ces dernières années, plusieurs mesures de rigueur budgétaire annoncées par le Gouvernement risquent d'accentuer les problématiques du secteur ainsi que celles des personnes concernées.

En effet, le décret n°2024-124 du 21 février 2024[1] portant sur l'annulation de crédits annonce notamment une économie de 736 millions d'euros sur la mission Cohésion des territoires, mais également une réduction de 950 millions d'euros sur le programme 174 qui concerne directement des aides aux ménages pour les accompagner dans la transition énergétique, et notamment le dispositif « MaPrimeRénov »[2]. Ces mesures d'économies nous apparaissent être en total décalage avec les ambitions portées par le SRHH et nous inquiètent quant à notre capacité collective à réaliser les objectifs, notamment liés à l'amélioration de l'urbanisme, de l'habitat et à la rénovation énergétique.

De plus, les différentes contraintes économiques opérées sur les APL demeurent pour notre Union particulièrement inquiétantes. En effet, la dernière augmentation de l'APL, prévue dans le dernier PLF, ne prend pas acte des prévisions de l'inflation que l'INSEE, en septembre 2023, chiffrait à 5,6 %[3]. Cette situation s'inscrit, depuis 2017, dans une série de mesures d'économie sur les APL et qui s'élève à 15 milliards d'euros[4].

Nous rappelons que les tensions successives opérées sur cette allocation impactent en premier lieu les ménages les plus modestes accompagnés au quotidien par nos associations.

Aussi, si nous partageons la volonté du schéma de développer l'accès et le maintien dans le logement des franciliens les plus en difficulté, nous nous interrogeons sur la volonté du Gouvernement de soutenir les conditions budgétaires permettant la réalisation de tels objectifs.

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049180270>

[2] <https://www.vie-publique.fr/en-bref/293127-10-milliards-deuros-deconomie-au-budget-2024#:~:text=L'objectif%20de%20la%20loj,en%20r%C3%A9duisant%20le%20budget%202024.>

[3] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7676463>

[4] <https://www.ouest-france.fr/societe/logement/les-aides-au-logement-ont-perdu-15-milliards-depuis-l-arrivee-d-emmanuel-macron-e6e3040a-3b5c-11ed-a6d4-69a981b2a43f#:~:text=Le%20budget%20total%20des%20APL%20en%20baisse&text=Depuis%20l'arrivee%20au%20pouvoir,%C3%A0%2016%20milliards%20en%202021>

[5] <https://www.ouest-france.fr/societe/logement/les-aides-au-logement-ont-perdu-15-milliards-depuis-l-arrivee-d-emmanuel-macron-e6e3040a-3b5c-11ed-a6d4-69a981b2a43f#:~:text=Le%20budget%20total%20des%20APL%20en%20baisse&text=Depuis%20l'arrivee%20au%20pouvoir,%C3%A0%2016%20milliards%20en%202021>

## • Dispositions législatives inquiétantes

Alors que le nombre de demandeurs de logement social et que le taux de pauvreté augmente en France, certaines dispositions législatives votées ou proposées nous semblent entrer en contradiction avec les objectifs formulés par le SRHH.

En effet, nous estimons que la loi du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite risque d'accentuer la pression sur les ménages les plus modestes logés dans le parc privé.

Notre Union nationale s'est d'ailleurs très largement positionnée sur ce sujet[5]. Aussi, nous rappelons que les orientations portées par ces dispositions législatives auront des conséquences négatives sur les objectifs de prévention des expulsions fixés par le schéma.

De plus, dans son discours de politique générale prononcé le 30 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé une réforme de la loi SRU : « *Nous proposerons et nous mettrons en débat d'ajouter pour une part les logements intermédiaires accessibles à la classe moyenne dans ce calcul des 25%*[6]. » Alors que, selon la Fondation Abbé-Pierre, la France compte 4 156 000 personnes mal-logées[7], cette annonce nous apparaît être en décalage profond avec les enjeux de construction de logement très sociaux en faveur des ménages les plus défavorisés et nous inquiète quant aux ambitions fixées par le schéma. En effet, nous nous interrogeons quant à la modalité de calcul et quant au cadre législatif dans lequel s'inscrira l'objectif de « *Garantir une part croissante d'offre la plus sociale (PLAI)* ». Notre Union estime donc que les orientations impulsées actuellement par le Gouvernement risquent d'entacher certaines ambitions portées par le schéma.

[5]<https://www.uniopss.asso.fr/espace-presse/loi-kasbarian-berge-constitution-dernier-refuge-personnes-sans-domicile-et-mal-logees>

[6]<https://www.banquedesterritoires.fr/logement-gabriel-attal-ouvre-des-chantiers-et-crispe-sur-la-loi-sru#:~:text=Le%20sujet%20qui%20a%20fait,a%20affirm%C3%A9%20le%20Premier%20ministre>

[7][https://www.fondation-abbé-pierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024\\_CAHIER4%20Les\\_chiffres\\_du\\_mal\\_logement.pdf](https://www.fondation-abbé-pierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024_CAHIER4%20Les_chiffres_du_mal_logement.pdf)

## 2. Sur le contexte régional

Notre analyse du SRHH 2024-2030 s'inscrit donc également dans une réflexion plus générale sur la situation de l'hébergement, du logement et des associations du secteur, en Ile-de-France. En effet, même si nous savons que certaines de nos préoccupations ne peuvent être traitées par le schéma, nous estimons que ce contexte influencera notre capacité collective à répondre aux ambitions du document et plus largement aux enjeux du secteur.

- **Hébergement**

La dernière étude de l'INSEE[8], parue en novembre dernier, a montré une augmentation significative de la pauvreté en Ile-de-France avec un taux de 15.5%, qui place notre région au-dessus de la moyenne nationale. Cette dégradation de la situation se traduit également dans le nombre de personnes en situation de rue : environ 3500 personnes à Paris[9] dont 900 enfants[10]. Dans ce contexte, la saturation des dispositifs demeure toujours la problématique principale du secteur. Pour intervenir sur ces sujets, le schéma prévoit différentes orientations, notamment autour de l'amélioration de l'évaluation, de la coordination, des modalités d'accompagnement ou encore le développement d'une transformation de l'offre.

Si notre Union ne peut que soutenir les dynamiques proposées par le schéma, nous estimons cependant que la condition première pour intervenir au mieux et en urgence auprès des personnes en situation de rue est la création significative de places d'hébergement pérennes. Or, les récentes orientations budgétaires prises par le Gouvernement ne s'inscrivent pas dans cette dynamique. Cette situation nous fait craindre une forte dégradation des problématiques du secteur que l'ambition et les objectifs, tels qu'ils sont formulés par le schéma, ne pourront résoudre.

- **Logement**

La saturation observée dans les dispositifs d'hébergement se traduit également dans le secteur du logement. En effet, d'après l'Institut Paris Région, il y a, en Ile-de-France, 783 000 demandeurs de logement social. Ce chiffre a doublé en 10 ans[11]. Parallèlement à l'explosion de cette demande, le niveau de production du Logement Locatif Social est au plus bas. En effet, d'après les données communiquées par les services de la DRIHL, le nombre de logements agréés n'a pas atteint depuis 8 ans l'objectif inférieur fixé par le SRHH (32 000 LLS) et depuis près de 10 ans celui supérieur (37 000 LLS).

[8]<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7681747?sommaire=7679565>

[9]<https://www.paris.fr/pages/nuits-de-la-solidarite-2024-25549>

[10] [https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/08/barometreenfantsalaruefasunicef\\_vdeffdef\\_s.pdf](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2023/08/barometreenfantsalaruefasunicef_vdeffdef_s.pdf)

[11][https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/de-plus-en-plus-de-franciliens-attendent-un-logement-social-qui-sont-les-demandeurs/#:~:text=UN%20NIVEAU%20DE%20PRESSION%20PLUS,%2C%20pour%20418%20500%20attributions\).](https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/de-plus-en-plus-de-franciliens-attendent-un-logement-social-qui-sont-les-demandeurs/#:~:text=UN%20NIVEAU%20DE%20PRESSION%20PLUS,%2C%20pour%20418%20500%20attributions).)

Dans ce contexte, le schéma reconnaît : « *Cela représente un retard annuel d'environ 7 500 à 12 500 logements sociaux non agréés par rapport aux objectifs du SRHH, sachant par ailleurs que tous les agréments ne donnent pas lieu à des mises en service* ».

Si notre union ne peut que comprendre certaines des raisons pour lesquelles ces objectifs n'ont pas été atteints et soutenir le léger rehaussement de l'objectif « haut » (38 500 LLS), nous regrettons la baisse de la fourchette basse et nous estimons que l'ambition du schéma ne répond pas à l'ampleur de la demande ainsi qu'à l'urgence sociale. Nous rappelons que le droit au logement assure à chacun les conditions nécessaires à son développement et que cette notion est au cœur du pacte social qui nous lie collectivement. Dans ce contexte, nous estimons donc qu'une politique publique volontariste et structurelle doit être déployée tant à l'échelle nationale qu'au niveau régional, sans quoi nous craignons une explosion de l'urgence sociale qui ne pourra plus être absorbée par nos organisations.

- **Associations**

Comme notre Union a déjà pu l'évoquer par ailleurs, le secteur de l'habitat et de l'hébergement subit, depuis plusieurs années, des mesures de contraintes budgétaires qui impactent très largement les associations que nous représentons. En effet et pour exemple, plusieurs d'entre elles nous remontent des problématiques de trésorerie liées notamment à la multiplication des reprises des excédents et des difficultés à percevoir certaines avances sur les budgets. Cette situation, qui se détériore, nous fait craindre un risque d'effondrement pour nos organisations, préoccupation dont nous savons qu'elle est également partagée par les services de la DRIHL. De plus, le secteur n'est pas épargné par la crise des métiers de l'humain qui impacte aussi, malgré l'investissement des professionnels, la qualité et la continuité de l'intervention proposée.

Même si nous savons que le SRHH n'a pas de vocation à agir sur ces sujets, le déploiement d'un tel document de planification régionale nécessite des ressources humaines et financières pour les organisations qui auront la charge de le mettre en place. Or, nous estimons que les différentes contraintes budgétaires opérées sur les associations détériorent leurs capacités à agir. Dans ce contexte, nous rappelons donc que le déploiement d'un schéma ambitieux ne peut se réaliser sans un soutien massif, structurel et continu au tissu associatif.

# 3. Sur le schéma

Enfin, notre positionnement sur le SRHH 2024-2030 repose également sur les modalités de co-construction du document, ses orientations stratégiques et son ambition.

- **Ateliers préparatoires**

Depuis le lancement des ateliers de co-construction du SRHH 2024-2030 au printemps 2023, l'Uriopss Ile-de-France a eu l'occasion de transmettre plusieurs observations et contributions orales, mais a pu également exprimer certaines de ses préoccupations.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la grande qualité de la mobilisation des équipes de la DRIHL, tant sur l'organisation des ateliers que sur la restitution des travaux. Le climat de confiance instauré dans les échanges a permis à chaque acteur de pouvoir pleinement s'exprimer en toute sécurité afin de construire collectivement les orientations stratégiques.

- **Orientations stratégiques**

La qualité des ateliers préparatoires et des échanges ont permis de dégager des orientations stratégiques qui nous apparaissent comme intéressantes. Cependant, l'analyse de leurs efficacités soulève pour notre Union des interrogations importantes. En effet, comme nous avons déjà pu le rappeler, la réalisation et l'efficacité de ces objectifs dépendent grandement des orientations et des choix budgétaires opérés à l'échelon national. Or, nous estimons que les dynamiques en cours actuellement ne sont pas favorables à la mise en place d'un document de planification à la hauteur des enjeux.

Pour exemple, notre Union ne peut que partager l'orientation du sous-objectif « Augmenter le recours aux solutions d'accueil à fort niveau d'accompagnement ». En effet, comme mentionné dans le schéma nous estimons qu'il est nécessaire de sortir de « la gestion au thermomètre », nous avons salué l'augmentation du nombre de places et nous partageons l'analyse des services de l'Etat qui regrette que cette évolution se soit réalisée au travers de la mobilisation des dispositifs hôteliers. L'orientation portée par le schéma d'une transformation de l'offre du parc d'hébergement est donc nécessaire. Cependant, compte tenu du nombre de demandes, du niveau de recours aux dispositifs hôteliers, du manque d'investissement dans la rénovation de certains établissements ou de l'inflation, toujours importante, des matières premières, nous estimons que cet objectif ne pourra se réaliser qu'au travers d'un investissement massif, continu et sans une baisse du nombre de places d'hébergement. Au regard des dernières orientations économiques et stratégiques opérées à l'échelon national et ayant un impact sur notre région, ces conditions ne nous apparaissent pas aujourd'hui réunies.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner dans cet avis, notre plein accord avec les différentes orientations qui favorisent une plus grande coordination avec les différents services déconcentrés de l'Etat. En effet, nous rappelons que le décloisonnement entre les différents secteurs : hébergement- médico-social, protection de l'enfance - handicap, et au sein du champ médico-social entre différents publics grand âge / handicap est un marqueur de la transformation dans le secteur des solidarités. Ce mouvement doit se poursuivre et s'amplifier au travers d'une co-construction réelle entre les différents financeurs et d'une coopération plus soutenue, y compris avec le sanitaire.

- **Analyse des ambitions des objectifs**

Pour soutenir le déploiement de ses orientations stratégiques, le document a notamment défini des objectifs quantitatifs précis. Au regard des préoccupations que nous portons, notre Union est particulièrement vigilante quant aux ambitions de certains de ces objectifs, et notamment celui relevant de la production de logement et celui indiquant la part de PLAI dans la production totale de LLS. En effet, nous estimons que ces objectifs sont, d'une part, essentiels pour les sujets qui nous préoccupent et, d'autre part, un indicateur important de l'ambition générale du document.

Sur la construction du logement, le schéma note : « *L'évaluation du précédent SRHH considère que l'objectif de construire 70 000 logements par an demeure à la hauteur des enjeux franciliens, pour à la fois compenser la disparition de logements, maintenir la population (décohabitation, desserrement des ménages), accueillir les nouveaux ménages, et progressivement diminuer la pression sur l'habitat* ». Le SRHH 2024-230 reprend donc les objectifs fixés par la version 2017-2023. Cependant, l'ambition de cet objectif interroge notre Union.

En effet, celui-ci ne semble pas suffisamment prendre en considération le retard pris dans les années précédentes, l'évolution démographique et l'urgence des besoins. Pour rappel, d'après une étude de l'Union Sociale pour l'Habitat[11], parue en septembre dernier, il faudrait, au niveau national et pour répondre aux besoins d'ici 2040, construire ou rénover 518 000 logements par an. Le besoin, mis à l'échelle francilienne, s'estime donc à 93 200 par an dès 2024.

Même si nous comprenons le souhait des services de l'Etat et des collectivités territoriales de définir des objectifs réalisables, il nous apparaît, au contraire, qu'au regard des enjeux, il est indispensable de se doter d'un document ambitieux en matière de production de logement.

Sur la part de logement très social le schéma évoque : « *Viser une progression annuelle de la part de PLAI dans la production LLS pour atteindre 35% à l'échelle régionale à l'horizon 2030*».

Indépendamment des préoccupations que nous portons sur les modalités opérationnelles qui permettront d'atteindre cet objectif, nous nous interrogeons sur l'ambition de cet objectif. Pour rappel, d'après l'Institut Paris Région, « *72 % des ménages demandeurs franciliens déclarent des ressources leur permettant de prétendre à un logement très social (de type PLAI)[12]* ».

[11] <https://www.union-habitat.org/etude-quels-besoins-en-logements-sociaux-l-horizon-2040>

[12] <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/de-plus-en-plus-de-franciliens-attendent-un-logement-social-qui-sont-les-demandeurs/#:~:text=UN%20NIVEAU%20DE%20PRESSION%20PLUS,%2C%20pour%20418%20500%20attributions>



Même si nous savons que ces sujets suscitent d'importantes crispations politiques et qu'en conséquence un compromis doit être trouvé entre chaque acteur, nous estimons, au contraire, que l'urgence sociale à laquelle nos organisations et nos professionnels sont quotidiennement confrontés, légitime un rehaussement significatif de cet objectif.

Enfin, nous rappelons que la production de logement et plus particulièrement celle concernant les PLAI est un facteur important à prendre en compte dans le contexte de crise des métiers de l'humain que nous traversons actuellement. En effet, les salariés de nos organisations et notamment ceux concernés par les plus bas salaires bénéficient ou pourraient bénéficier de ce type de logement. Sans une politique structurelle ambitieuse sur ces sujets, nous craignons une précarisation accentuée de nos professionnels et des tensions RH supplémentaires.

# 3. Avis sur le SRHH 2024-2030

Tout d'abord, l'Uriopss Île-de-France tient, très sincèrement, à saluer et à remercier l'ensemble des équipes de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et de l'Habitat pour leurs engagements dans les différents travaux conduits, la qualité des espaces de concertations déployés, leurs engagements, leur écoute constante et l'importance du travail réalisé.

La discussion en Conseil d'Administration de l'Uriopss Île-de-France, représentant près de 400 associations adhérentes, a été complexe tant les enjeux soulevés par le schéma sont divers et variés. Le conseil a également tenu à rappeler le travail réalisé et la qualité du dialogue entretenu avec les services de la DRIHL. Il a souligné l'intérêt et la nécessité de certaines orientations prises par le schéma telles que le développement d'une offre adaptée à la perte de l'autonomie et aux situations de handicap ; le développement de pensions de famille et de résidence sociale ou encore l'amélioration du repérage, de l'évaluation et de la prise en charge des publics à la rue, en habitat précaire ou hébergés.

Cependant, le conseil a regretté le manque d'ambition du schéma notamment en matière de production de logement social. Pour notre Union, c'est autour de cette ambition collective que doit s'articuler l'ensemble des orientations. De plus, et même si nous devons nous prononcer sur un document de planification régional, le contexte national du secteur qui pèse aujourd'hui sur nos adhérents a très largement déterminé notre positionnement sur le SRHH :

- **Des arbitrages budgétaires qui impactent la capacité à agir de nos organisations et des personnes concernées**
- **Des dispositions législatives que nous estimons inquiétantes et qui fragilisent l'intervention envers les plus précaires**
- **L'absence de création de places d'hébergement pérennes permettant d'accueillir les ménages en situation de rue**
- **L'absence de politique volontariste et structurelle en matière de production de logement social**

En conclusion, notre Union estime que l'urgence sociale qui pèse aujourd'hui sur nos organisations, nos professionnels et sur les personnes que nous accompagnons au quotidien nécessite, d'une part, la mise en place de politiques publiques volontaristes et, d'autre part, la dotation d'un schéma ambitieux. Or, nous estimons que ces deux conditions interdépendantes ne sont aujourd'hui pas réunies. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration de l'Uriopss Ile-de-France, représentant près de 400 associations adhérentes, émet un avis défavorable au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement 2024-2030.

Nous souhaitons également rappeler que nous nous tenons disponibles auprès de l'ensemble des acteurs pour expliciter plus précisément le sens de nos positionnements et formuler des propositions afin de coconstruire des solutions, dans une démarche d'écoute, de dialogue et de responsabilité, comme notre Union s'y engage depuis plus de 70 ans.



URIOPSS



*Ile-de-France*

[www.uriopss-idf.fr](http://www.uriopss-idf.fr)